



Demande d'intervention financière pour la formation interne par L'EMPLOYEUR

*L'intervention ne peut être demandée que si le plan de formation a été approuvé
par le Fonds avant le début de la formation.*

DEMANDE D'INTERVENTION FINANCIÈRE DANS LE COÛT DE LA FORMATION INTERNE

Délai de candidature : la demande est soumise à la FRI dans les trois ans suivant le dernier jour de formation.

Date d'approbation du plan de formation par le Fonds : / / (à remplir par la FRI)

1. Case à compléter par l'employeur

Entreprise :

Rue et numéro :

Code postal : Commune :

Personne de contact :

Fonction :

Numéro ONSS : - -

Numéro de téléphone :

E-mail :

2. Demande une intervention dans les frais de formation interne des travailleurs suivants

1. Nom : Prénom :

Numéro d'enregistrement national :

2. Nom : Prénom :

Numéro d'enregistrement national :

Qui a été formé par :

Nom : Prénom :

Numéro d'enregistrement national: Employé - manager (rayer la mention inutile)

Formation reçue :

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du
4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).



Demande d'intervention financière pour la formation interne par L'EMPLOYEUR

L'intervention ne peut être demandée que si le plan de formation a été approuvé par le Fonds avant le début de la formation.

Les pièces justificatives suivantes doivent être ajoutées à la demande :

- Une copie de la fiche de paie du formateur interne (l'intervention dans ce contexte prend la forme d'une participation aux frais (salariaux) du formateur interne : un autre salarié relevant de la CP 139, ou un autre salarié ne relevant pas de la CP 139, ou un dirigeant indépendant).
- Un aperçu complet de la formation avec les dates et les heures ainsi que le contenu de la formation.

Déclaration de formation

L'employeur, l'employé formé et le formateur interne déclarent que la formation ci-dessus et ses dates sont entièrement correctes.

Intervention à verser au compte IBAN : BIC : au nom de :
.....

Date :

Cachet de l'entreprise :

N'oubliez pas d'ajouter ci-dessous "Certifiée sincère et véritable"

Signature de l'employeur

Signature formateur interne

Signature employé(s)

.....

Important :

- **La contribution totale** du Fonds de la navigation rhénane et intérieure pour **une année entière** pour la formation interne et externe s'élève par année civile à un maximum de 75 % des contributions versées par l'employeur au Fonds pour la formation au cours de l'année civile précédente et s'élève à un maximum de 50 % du coût de la formation hors TVA par dossier présenté. Toute contribution obtenue par le biais d'une subvention (par exemple le portefeuille des PME) sera déduite de la contribution du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure.
- Si un enseignant n'a pas suivi la formation de mentor du Fonds dans l'année qui suit sa formation, l'entreprise ne peut plus recevoir d'intervention pour la formation interne.

Les données à caractère personnel ne sont utilisées que dans le cadre des activités du Fonds pour la navigation rhénane et intérieure. Conformément à la loi relative à la protection de la vie privée (8 décembre 1992) et du Règlement général pour la protection des données (GDPR 25 mai 2018), toute personne concernée a le droit de consulter et au besoin de faire corriger ces données.

Fonds pour la navigation rhénane et intérieure, Fonds de sécurité d'existence créé par la CCT du 4 juin 1999 (MB du 21 décembre 2001).